



Le 4 septembre 2019

## AVIS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### NOTE

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'AZEREIX-OSSUN a arrêté, lors de sa séance en date du 28 février 2019, le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes d'AZEREIX-OSSUN, qui seront soumis à enquête publique du 5 septembre au 7 octobre 2019 inclus.

En application des dispositions des articles L. 122-1-V et R. 122-7 du code de l'environnement, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a transmis pour avis, par courrier en date du 13 juin 2019, ce projet ainsi que l'étude d'impact de ce dernier sur l'environnement, aux collectivités territoriales intéressées ainsi qu'à leurs groupements, à savoir :

- La Commune d'AZEREIX ;
- La Commune d'OSSUN ;
- La Commune d'IBOS ;
- La Communauté d'Agglomération de TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES.

Ces quatre collectivités territoriales, qui ont réceptionné ce dossier le 17 juin 2019, disposaient d'un délai de deux mois pour émettre leur avis par délibération de leur assemblée délibérante.

Ce délai a donc expiré le 17 août 2019.

A cette date, aucun avis n'a été émis par lesdites collectivités.